

Le 14 mars 2005

Votre Excellence,

J'ai l'honneur de me référer à la prochaine réunion plénière de haut niveau de la 60<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale qui commencera le 14 septembre 2005 au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York. Cette réunion donnera aux États une occasion concrète de démontrer leur attachement indéfectible au rôle central de la primauté du droit dans les relations internationales en participant à la cérémonie des traités que l'ONU organise chaque année. Conformément à l'esprit du rapport du Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement, la cérémonie des traités de cette année mettra l'accent sur des traités portant sur un large éventail de préoccupations liées les unes aux autres notamment le terrorisme, la corruption, la criminalité organisée, les droits de l'homme, l'environnement et le désarmement. La cérémonie des traités de cette année est intitulée *Thème 2005 : Faire face aux défis mondiaux* et se tiendra du 14 au 16 septembre 2005.

Cette année marque le 60<sup>e</sup> anniversaire de la création de l'Organisation des Nations Unies. En outre, les États Membres procéderont en septembre à un examen des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Déclaration du Millénaire et des objectifs du Millénaire pour le développement. J'espère que la communauté internationale saisira cette occasion pour prendre de nouvelles mesures de nature à rendre le monde plus sûr et plus équitable et faire de l'ONU une organisation plus efficace, notamment en renforçant le cadre multilatéral des traités dont je suis dépositaire.

Nous vivons dans un monde où nous sommes plus que jamais liés les uns aux autres. Les destinées des peuples partout dans le monde et les menaces auxquelles ils sont exposés sont indissociables et, comme l'a indiqué le Groupe de personnalités de haut niveau, « nous sommes tous responsables de la

sécurité les uns des autres ». Dans l'esprit du rapport, les traités retenus pour le *Thème 2005* montrent clairement que « le principal défi en ce début de XXI<sup>e</sup> siècle est de parvenir à une nouvelle conception de la sécurité collective, plus large et combinant tous ces éléments – et de tous les engagements, responsabilités, stratégies et institutions qui doivent entrer en jeu pour qu'un système de sécurité collective soit efficace, efficient et équitable ». Les traités témoignent également des efforts que déploie la communauté internationale depuis 60 ans pour mettre en place un cadre multilatéral de règles convenues non seulement pour régir les relations entre les États mais aussi pour renforcer l'environnement juridique dans lequel vivent les individus et dans lequel opèrent les entreprises.

Selon la tradition établie lors du Sommet du Millénaire, la cérémonie des traités se tiendra dans des locaux spécialement prévus dans le bâtiment du Secrétariat, avec les installations nécessaires au travail des médias.

Je tiens à vous inviter à profiter de cette occasion pour réaffirmer l'attachement de votre État à la primauté du droit dans les relations internationales et, en particulier, aux traités qui seront mis en valeur lors de la cérémonie des traités *Thème 2005*, en signant, en ratifiant ou en adhérant aux traités dont je suis dépositaire et auxquels votre pays n'est pas encore partie. Il va de soi qu'à l'occasion de cette cérémonie, tout autre traité dont je suis dépositaire pourra être signé et ratifié ou faire l'objet d'une adhésion.

Dans le cadre de cette cérémonie des traités, la Section des traités du Bureau des affaires juridiques publiera le document intitulé *Thème 2005 : Faire face aux défis mondiaux*, dans lequel seront résumés les objectifs et les dispositions essentielles des traités mis en valeur.

Outre les formalités à accomplir pour devenir parties au dispositif des traités internationaux, les États auront peut-être aussi à prendre les dispositions voulues pour traduire les obligations contractées en vertu des traités dans leur législation interne. Je tiens à renouveler l'appel que j'ai lancé, dans mon rapport sur la mise en œuvre de la Déclaration du Millénaire, et réitéré par la suite aux États qui auraient besoin d'une aide dans ce domaine pour qu'ils m'informent de leurs besoins.

Je vous prie de bien vouloir m'informer, le 1<sup>er</sup> septembre 2005 au plus tard, de votre intention de signer, de ratifier un des traités ou d'y adhérer pendant le *Thème 2005* pour permettre au Secrétariat de prendre les

dispositions voulues. En outre, je joins à la présente lettre une liste de tous les traités multilatéraux dont je suis dépositaire afin que votre État dispose de tous les éléments nécessaires à l'examen de sa participation à ces traités multilatéraux.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, les assurances de ma très haute considération.

Kofi A. Annan